

# Compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'AVSANE pour l'année 2023

## Préambule

L'Assemblée Générale de l'AVSANE, pour l'année 2023, s'est tenue le vendredi 17 mai 2024 dans les locaux de la Bastide Verte à La Garde.

39 membres présents, à jour de leur cotisation et 28 pouvoirs en bonne et due forme ont permis d'atteindre le quorum, ce qui a autorisé la Présidente à ouvrir l'Assemblée Générale.

## Introduction et mot de bienvenue par La Présidente.

Je vous remercie de votre présence, c'est pour moi, comme chaque année, un grand plaisir de vous retrouver.

Cette journée est un de ces moments d'échange autour d'objectifs communs.

Je tiens à vous informer que Madame Lévy, adjointe au maire de Toulon, souhaite vivement être présente si son agenda, très chargé, le lui permet.

Je remercie également, pour sa présence, Monsieur Jean-Pierre Laborde, nouveau président de l'association de défense et de la protection du Faron, association qui, je le rappelle, a obtenu en 1991, grâce au travail pugnace de son conseil d'administration et d'un comité de soutien, le classement du Mont Faron à l'inventaire des sites remarquables naturels.

Je remercie André Trédé, président de la fédération MART, de participer à notre AG.

## Rapport moral et d'activité.

(Guy HERROUIN)

Principales actions de l'AVSANE :

L'AVSANE participe à de nombreux comités et commissions dont certains mis en place par la Préfecture. Elle édite une revue annuelle, organise des conférences et des visites.

### Revue :

La revue n°96, éditée en 2024 contient, au sommaire :

- Le Mot de la Présidente
- CR de l'AG par Claude Duval.
- « Les éoliennes en mer dans l'ensemble des énergies » par Guy Herrouin.
- « Les déchets nucléaires » par Claude Cavailler.
- « Le paysage et l'imaginaire européen », par Monette Lapras.
- « Le coin du randonneur » par Gilles Dangeard.

### Conférences :

- 13 octobre 2023, Qualité microbiologique des eaux littorales du territoire métropolitain. Par Raphael Robert.
- Vendredi 15 décembre 2023 « La vie mystérieuse des grands fonds marins. Découverte du Titanic par l'IFREMER, Guy Herrouin
- 19 janvier 2024 Le paysage et l'imaginaire européen, Monette Lapras
- 15 mars 2024, ENTRE DEUX MERS, UNE AMITIÉ FRATERNELLE : Pierre Loti et Jean Aicard, Monique Broussais
- 12 avril 2024, les tortues d'Hermann, Claude Cavailler.

### Visites :

- 30 septembre 2023, Visite de la maison Foncin, pique-nique, (Lisa et Michel Batin)
- Vendredi 17 novembre 2023, Théâtre POQUELIN, « Les soldats de l'an deux », (Pierre Ancelle)

- 16 février 2024, la déchetterie de Roumagayrol, (Daniel Peuvrier)
- 13 avril, 2<sup>nd</sup> visite de la maison Foncin, (Lisa et Michel Batin)

## COMMISSIONS et RÉUNIONS INSTITUTIONNELLES

### ***Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites. (CDNPS).***

*(Marie-Annick GENNERAT. Gilles DANGEARD a assuré la présentation)*

Cette commission concourt à la protection de la nature, à la préservation des paysages, des sites et du cadre de vie et contribue à une gestion équilibrée des ressources naturelles et de l'espace dans un souci de développement durable. (Art R 341-16 Code de l'environnement)

Elle comprend quatre collègues :

- Représentants de l'Etat,
- Représentant élus des collectivités territoriales.
- personnes qualifiées (dont l'AVSANE),
- Personnes compétentes dans les domaines d'intervention (Agriculteurs, sylviculteurs ...)

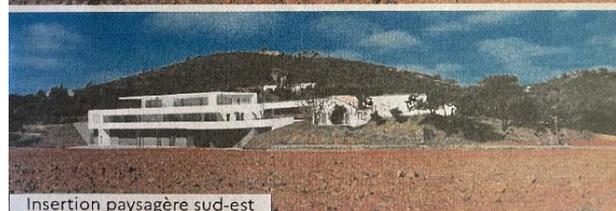
Elle est également constituée de six formations spécialisées :

- Nature,
- Sites et paysages,
- Publicité,
- Carrières,
- Faune sauvage captive,
- Unités touristiques nouvelles.

En 2023 La commission s'est réunie à la Préfecture du Var :

- 11 fois en formation « Sites et Paysages » pour traiter 39 dossiers,
- 2 fois en formation « Nature » pour traiter 3 dossiers,
- 3 fois en formation « Publicité » pour traiter 3 dossiers.

Les principaux thèmes traités ont porté sur la modification des espaces boisés classés, les extensions de surfaces cultivées, la construction ou l'extension de bâtiments agricoles, la construction ou l'extension de logements hôtels ou maisons particulières, les régularisations pour des travaux déjà réalisés.



Ces délibérations s'appuient sur divers documents d'urbanisme, tels que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), le Plan Local d'Urbanisme [intercommunal] (PLU[i]), la Carte Communale.

- 1- Le SCOT fixe des objectifs et des orientations adaptés au territoire qui respecte les grands principes du développement durable.
  - Principe d'équilibre entre renouvellement urbain, développement urbain maîtrisé, développement de l'espace rural, préservation des espaces naturels et des paysages.
  - Principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale.
  - Principe de respect de l'environnement.
  - Prévention des risques.
- 2- Le Plan local d'urbanisme (le cas échéant intercommunal) qui est l'expression du projet d'urbanisme de la collectivité et prend en compte l'ensemble des politiques et des projets concernant le territoire. C'est également un document réglementaire qui a pour objet de préciser le droit des sols (possibilité d'utilisation de chaque terrain sur une commune ou un ensemble de communes).
- 3- La Carte Communale, document simple (sans règlement spécifique) délimite, après accord entre la collectivité et l'Etat les secteurs où les permis de construire peuvent être délivrés (zones constructibles) et ceux où l'urbanisation n'est pas possible (zones non constructibles). C'est un document d'urbanisme qui doit être réservé aux petites communes où le développement démographique est faible.
- 4- A se référer exclusivement aux documents d'urbanisme on pourrait oublier de regarder...

## AU BORD DU CHEMIN



Polygala à feuille de myrte  
(*Polygala myrtifolia*)



Héliantheme jaune  
(*Helianthemum nummularium*)



Vipérine à feuille de plantain



Orchis à longues bractées ou  
orchis de robert  
(*Himantoglossum robertianum*)



Orchis lactée  
(*Neotinea lactea*)



Orchis méconnu  
(*Serapias nealecta*)



Orchis bouffon  
(*Anacamptis morio*)

## ORCHIDEE

## **Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage CDCFS**

(Marc Rainaud)

Son objet portait, lors de la dernière réunion de la commission, sur la mise à jour de 10 arrêtés préfectoraux pour la campagne 2024-2025 dans le Var :

- Dates d'ouverture et de clôture de la chasse.
- Date d'ouverture anticipée de la chasse au sanglier et au renard en battue (identification des communes « rouges » et « noires » concernées).
- Liste des secteurs de présence avérée du castor d'Eurasie et de la loutre d'Europe.
- Chasse en battue du sanglier du 1<sup>er</sup> juin au 14 août (communes « rouges » et « noires »).
- Tir d'été du sanglier, du brocard et du renard.
- Plan définissant le nombre maximal de prises (cerf élaphe, chevreuil, chamois, daim, mouflon)
- Encadrement des opérations de destruction administrative des sangliers.
- Modalités d'agrillage de dissuasion du sanglier
- - Encadrement des opérations de piégeage du sanglier
- Interdiction du nourrissage et de la distribution d'aliments destinés aux sangliers.

### **Faits marquants**

Pour la campagne 2024-2025, reconduction de la suspension, dans le Var, de la chasse de 5 espèces chassables en France

-Le coq de bruyère (tétrasyre et tétras urogalle )



- La gélinotte des bois
- La tourterelle des bois
- Barge à queue noire
- Courlis cendré

### **Le sanglier**

L'objectif recherché d'une diminution globale de la population de sanglier a été atteint

Mais, sous l'effet de la pression de chasse et de la forte prédation du loup, une grande proportion de la population de sanglier, environ 50% par exemple à Fréjus, tend à se concentrer dans les espaces urbains et péri-urbains.

➔ Cette situation génère de nouveaux risques et de nouvelles nuisances.



## **Commission de Suivi de Site Titanobel (Site de Mazaugues)**

(Claude DUVAL)

Le groupe Titanobel fait partie depuis avril 2022 du groupe australien INCITEC PIVOT LIMITED spécialisée dans les fertilisants et les explosifs.

Activités du site : en 2022, 823 tonnes d'explosifs **vendues**, en retrait de ~ 24% par rapport aux 1079 tonnes 2021. Concernant les fabrications : 778 tonnes en 2021 et 699 tonnes en 2022. La période COVID est la cause principale de ce retrait.

*Gestion de la Sécurité :*

Aucun accident majeur ni évènement pyrotechnique n'ont été déplorés en 2021 et 2022. La DREAL assure un suivi des dysfonctionnements constatés et des suites données.

Le SDIS évoque l'accessibilité aux points d'eau pour ses véhicules et le survol des hélicoptères bombardiers d'eau.

Pas de modification notable du Système de Gestion de la Sécurité – Maîtrise des procédés et d'exploitation – Réalisation des contrôles réglementaires – contrôle permanent du respect du timbrage des dépôts d'explosifs, des détonateurs.

POI révisé le 30/08/2020 et en 17/08/2021. On peut mentionner également : le programme pluriannuel d'objectifs de réduction des risques (réfection détection incendie sur dépôts d'explosifs ; débroussaillage...)

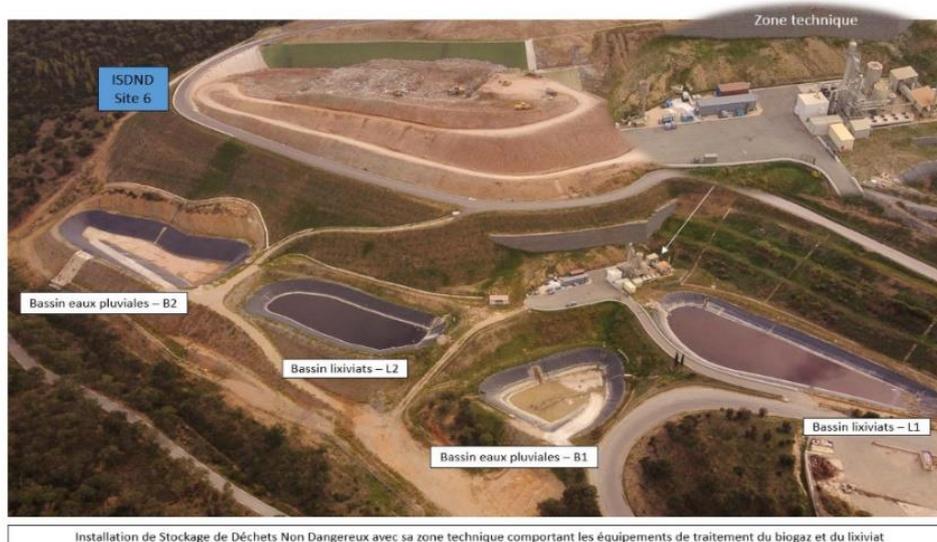
### **Commission de Suivi de Site (CSS) de l'Ecopôle Azur Valorisation.**

(Daniel PEUVRIER)

Azur Valorisation exploite l'Ecopôle de valorisation et traitement des déchets ce qui implique :

- le tri et la valorisation des déchets non dangereux (DAE, encombrants, biodéchets).
- le transfert des déchets vers l'Unité de Valorisation Energétique (UVE).
- la mise en balles des déchets.
- le traitement et la valorisation des mâchefers d'incinération des déchets non dangereux.
- l'exploitation d'une ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux) pour une durée de 18 ans.
- le traitement des lixiviats provenant d'installations du Var si nécessaire.

#### Les différentes zones de l'Ecopôle



Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux avec sa zone technique comportant les équipements de traitement du biogaz et du lixiviat



Plate-forme de traitement des effluents liquides et gazeux



Installation de Maturation et d'Elaboration des mâchefers



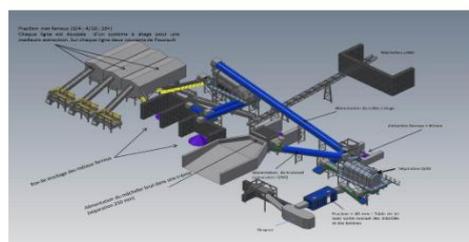
Déconditionneur de biodéchets BioWaste®



Plate-forme de tri et valorisation des biodéchets, DAE et encombrants

### Activité de l'IME : plateforme de traitement et valorisation des mâchefers

|                                    |               |
|------------------------------------|---------------|
| Tonnage 2022 accepté :             | 90 508 tonnes |
| Tonnage de ferreux valorisés :     | 6 903 tonnes  |
| Tonnage de non ferreux valorisés : | 3 393 tonnes  |
| Tonnage d'Altergrave valorisé :    | 28 170 tonnes |



Tonnage autorisé : 200 000 T/an

Zone de chalandise PACA, étendue par l'AP du 21/7/21 : Région Sud, départements limitrophes (Ardèche, Drôme, Gard, Isère, Savoie) et principauté de Monaco

Origine des mâchefers : UVE Toulon, Nice, ponctuellement Antibes, et Monaco depuis octobre 2022



### Activité de la plateforme de biodéchets BioWaste

Selon l'APC (?) en date du 20/12/2022, les biodéchets ont pour origine géographique la région Provence-Alpes-Côte d'Azur



Un premier traitement de 2412 tonnes de biodéchets a été effectué le 27/04/2022, ainsi que 2223 tonnes de soupes valorisées par méthanisation (taux de valorisation : 91.3%) et 209 tonnes de refus de tri traitées en ISDND.

# Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)

(Daniel PEUVRIER)

L'ordre du jour lors de la réunion du COPIL (Comité de Pilotage) du Plan de protection de l'Atmosphère comportait cinq points :

## Réglementation : Seuils en vigueur / proposés

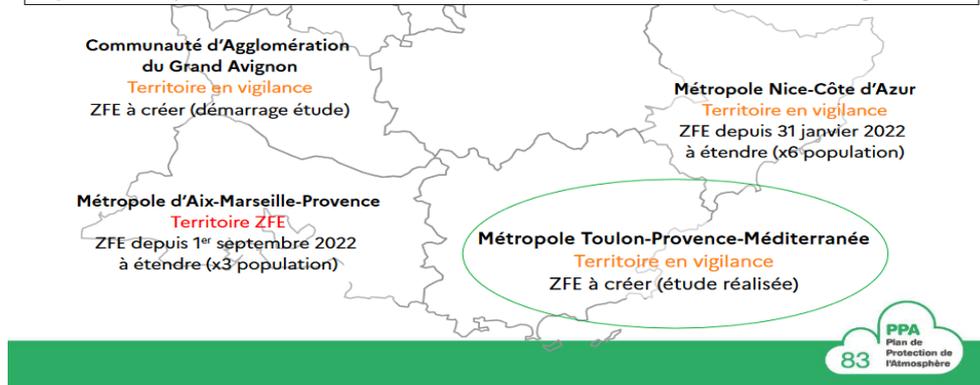
| Polluant                        | Seuil réglementaire annuel (µg/m³) | Valeur OMS 2005 | Valeur OMS 22/09/2021 | Proposition UE seuil réglementaire annuel (µg/m³) | Moyenne annuelle 2022 à Toulon |
|---------------------------------|------------------------------------|-----------------|-----------------------|---|--------------------------------|
| Dioxyde d'azote NO <sub>2</sub> | 40                                 | 40              | 10                    | 20  | 31,1                           |
| PM 10                           | 40                                 | 20              | 15                    | 20  | 27,3                           |
| PM 2,5                          | 25                                 | 10              | 5                     | 10  | 8,6                            |

- Actualité sur la qualité de l'air. Réglementation (DEAL).
- Respect de l'astreinte du Conseil d'Etat. (ADEME/Cerema/AtmoSud).
- Evolution de la qualité de l'air.
- Avancement du PPA.
- Validation d'actions.
- Le tableau ci-contre indique quels sont les seuils en vigueur.

L'astreinte du Conseil d'Etat, suite au comité ministériel de juillet 2023, prévoit la création de Zones à Faibles Emissions (ZFE) situées comme le montre le tableau ci-dessous.

## Les ZFE en région PACA suite au comité ministériel de juillet 2023

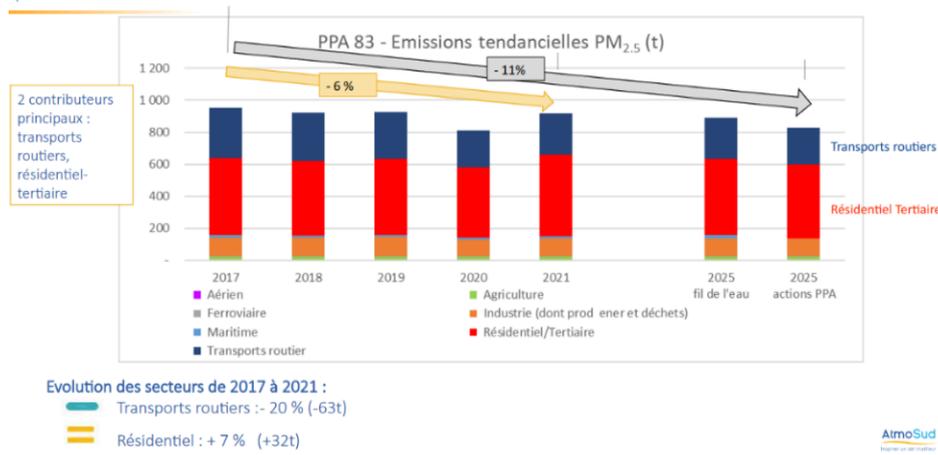
| Territoire          | Agglo + de 150k hab     | Calendrier interdiction VP  | Avoir une ZFE           | 50 % pop EPCI | Restrictions          |
|---------------------|-------------------------|---|-------------------------|---------------|-----------------------|
| <b>ZFE</b>          | En dépassement régulier | Crit'Air 5 – 01/01/23<br>Crit'Air 4 – 01/01/24<br>Crit'Air 3 – 01/01/25 | Doit déjà être en place | Obligatoire   | VP<br>VUL             |
| <b>En vigilance</b> | Pas en dépassement      | A minima véhicules non classés  | Avant 31/12/24          | Obligatoire   | VP<br>obligatoirement |



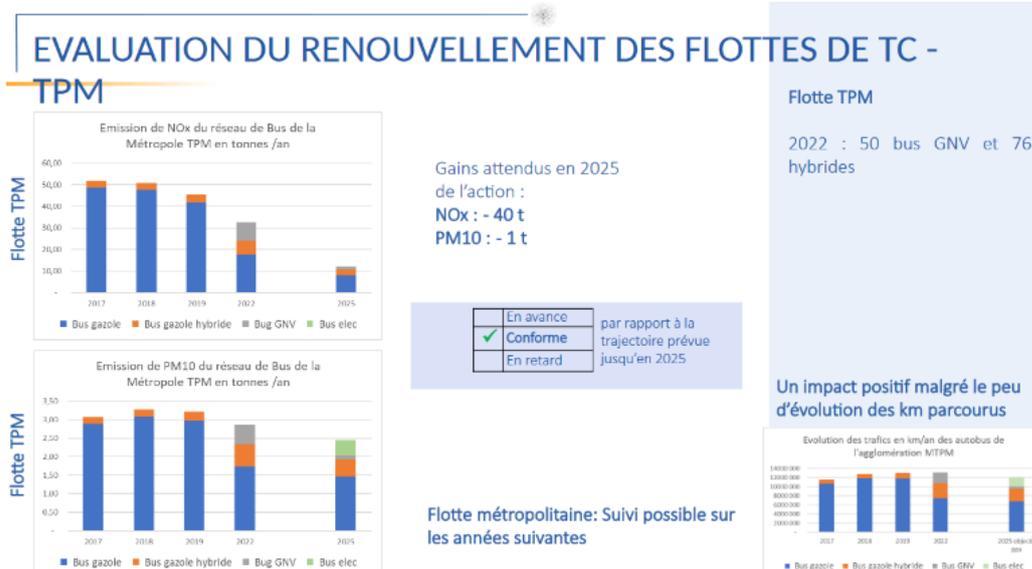
## Evolution de la qualité de l'air.

Données d'AtmoSud.

## EVOLUTION DES ÉMISSIONS - PM2.5 - SUIVI



Concourt aussi à l'amélioration de la qualité de l'air, la modernisation du réseau de bus de la métropole, comme le montre le tableau ci-dessous.



### Avancement du PPA.

Parmi d'autres actions concourant à l'amélioration de la qualité de l'air on peut citer :



- La connexion électrique des navires à quai. Qui permet d'espérer économiser, dans le cas des escales longues, 5100 heures de consommation de carburant et 80% du temps d'émission de fumées à quai. Coût de l'opération 20.7 M€ (TPM), 1M€ par navire. Partenariat : EU, Etat, Ademe Région, CD83. Ces travaux ont permis l'obtention des labels « SMART PORT » et « SMART GRID » (en français on dirait « port propre » et « réseau intelligent »).
- La création Data Center (pompe à chaleur, brises soleil, 155 panneaux photovoltaïques, 81000 kWh.



- L'installation de bornes de recharge pour voitures électriques. 120 bornes fin 2023, soit 240 points de charge et 855 197 kWh.

### Déchets

- ❖ PLPDMA validé en CM 24/02/2022
- ❖ Poursuite des objectifs de diminution des productions de déchets, augmentation du tri (cible: réduction putrescibles), distribution composteurs
- ❖ Signature Charte zéro déchet plastique
- ❖ Stratégie économie circulaire
- ❖ Amélioration du parc de collecte



### Bâtiments

#### Bâtiments Durables Méditerranéens

- ❖ École Supérieure d'Art et Design et pépinière numérique de Chalucet : Bronze-Conception
- ❖ Montéty (IFPVPS): niveau bronze- Conception.
- ❖ Conservatoire TPM St Mandrier : niveau Argent-Conception

### Habitat

- ❖ Dispositif « Bien chez soi », 17060 ménages renseignés
- ❖ Thermographie aérienne prochain hiver : déperdition thermique bâtiment, éclairage public

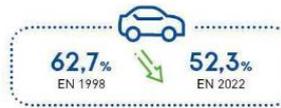


## Transports TPM



- 335 véhicules dont 76 bus hybrides, 50 bus gaz et biogaz
- 2 navettes maritimes hybrides
- 1 bateau servitude électrique port de Porquerolles

### Enquête Ménage Déplacements actualisée



- Parcs relais, pôles d'échanges multimodaux, zones de covoiturage.
- **Décembre 2022 halte ferroviaire Sainte Musse.**



- **Itinéraires cyclables:**  
323 km (juin 2023), obj. 2025 : 400 km
- Zones de stationnement sécurisées vélos
- Soutien acquisition de vélos électriques

### Chemins piétons

- Sentier de randonnée urbain – Nature4cityLife
- Sensibiliser aux services fournis nature/ adaptation au changement climatique tracé prévisionnel adopté à l'unanimité BM 19/12/2022
- **Ouverture de la voie douce de découverte « Le Pas du Saunier »**

### Maison de la Mobilité TPM

33 380 personnes en 2023  
Evènements: semaine de la mobilité, Faites du vélos!, Tous à vélos!

## COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS) de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de GINASSERVIS.

(Claude DUVAL)

Le traitement des déchets est géré par le SIVED NG (Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets – Nouvelle Génération), la collecte par la CCPV (Communauté de Communes Provence Verdon).

La mise en service du casier 4, en janvier 2022 permet Le stockage d'un volume de 506520 m<sup>3</sup>.

La loi « antigaspi » impose une diminution des déchets ultimes, c'est à dire non valorisables.

Pour cela deux possibilités : une unité de tri multi filières ou la mise en place d'une tarification incitative. La solution multi filières est très coûteuse, la solution tarification incitative est sensible politiquement car pose le problème de savoir qui paye, les particuliers ou collectivement par les impôts ?

## Commission Consultative de Environnement (CCE) de l'Aérodrome du Golfe de Saint-Tropez (AGSTP).

(Claude DUVAL)

### Statistiques de trafic:

Total des mouvements : en 2022 : 1093, en 2023 : 9451 (à la fin novembre). Soit une diminution de 15%, due essentiellement à l'augmentation des tarifs concernant les hélicoptères et quelques articles de presse dénonçant certaines pratiques commerciales dans le Golfe. Moins 7% de passagers par rapport à 2022. 117 vols hors Schengen entre le 01/07 et le 15/10/2023, dont 95% en provenance d'Angleterre.

### Encadrement des activités

Suivi des survols des "ronds bleus". L'évitement du survol de certaines zones habitées (Village de La Môle, le Moulin Roux...) matérialisées par des ronds bleus sur les cartes aéronautiques, est un engagement de la charte de l'environnement. On constate une diminution constante, depuis 2020 du nombre de ces survols (de 30 à 8). Les associations de riverains sont très vigilantes sur ce sujet.

### - Optimisation de la piste au décollage au cap 240.

Procédure RNP (Required Navigation Performance). Destinée à améliorer la sécurité, diminuer les nuisances sonores et les consommations de carburant, cette procédure sera règlementaire fin 2024.

Cette optimisation ne concerne que les avions de moins 5,7 t, seuls autorisés à décoller au cap 240 (en raison des collines situées dans l'axe de cette piste). L'évolution de la réglementation permet d'utiliser

une portion de piste jusque-là interdite. Cela offre une marge de sécurité supplémentaire de 55 m au décollage.

### **Aérobiodiversité-**

Un suivi de la biodiversité a permis de décerner à l'aérodrome du Golfe de Saint-Tropez (AGSTP) le label « Aérobio » le 5 juin 2023. Un partenariat de AGSTP avec Aéro Biodiversité signé en février 2021 a mis en œuvre 4 protocoles d'inventaire : habitat ; espèces d'intérêt ; espèces envahissantes ; suivi ornithologique, qui ont permis de recenser, en 2022, 400 espèces (faune et flore confondues) et l'obtention du label Aérobio.

### ***SITTOMAT Commission Consultative des Services Publics Locaux et Commission de Suivi de Site de l'UVE.***

*(Claude DUVAL)*

### **SITTOMAT**

#### **Compétences**

Syndicat Mixte Intercommunal de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères (OM) de l'Aire Toulonnaise, le SITTOMAT, est maître d'ouvrage pour le traitement et le transport des déchets ménagers de l'Aire Toulonnaise et du Golfe de Saint-Tropez. Son territoire s'étend sur plus de 1500 km<sup>2</sup> et concerne 575 000 habitants. Le SITTOMAT regroupe 4 EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : CASSB. MTPM. CCVG. CCGSTP), il assure le transport des ordures ménagères (OM) collectées par les EPCI. Le SITTOMAT dispose de 4 quais de transit (Hyères, Solliès-Pont, Saint-Cyr-sur-Mer, La Mole) où les EPCI déposent les OM qu'ils ont collectées

L'UVE réceptionne les OM aux quais de transit et traite les OM de TPM et des EPI. Elle est gérée par le groupe ZEPHIRE (IDEX ; Pizzorno et Azur Valorisation) par délégation de service public depuis 2013 jusqu'en 2030.

#### **Sur le plan environnemental :**

Application de l'arrêté ministériel du 12/02/2021 fixant les meilleures techniques possibles pour le traitement des OM. Ce qui s'est traduit par la mise en place, en mai 2023, de nouveaux analyseurs et d'un nouveau système de charbon actif (captation des furannes et acides).

4 dépassements de VLE : 1 de CO, 2 de NOX, 1 de HCL. Retombées atmosphériques : pas de dépassement des valeurs de référence.

Traitement des biodéchets : depuis le 01/01/2024 les biodéchets ne doivent plus être enfouis ni incinérés mais valorisés (compost).

Tonnages entrants sur le site de l'UVE en 2022 : 210480 tonnes depuis le 01/01/2024. En baisse de 8,15% / 2021. Pour TPM cela représente par habitants : 621 kg par jour de déchets ménagers !

### ***Observatoire hélicoptères.***

*(Claude DUVAL)*

#### **Bilan de la saison**

Comme l'année précédente :

Globalement, diminution des mouvements, respect des réglementations. Désaccord entre riverains et sociétés sur les statistiques de survols.

Un courrier du ministre des Transports du 22 mai 2023 demande au préfet de renforcer les résultats de 2022 et de les améliorer pour la saison 2023. Les mesures à prendre, pour cela, étaient, le jour de la réunion, en cours d'étude sous les angles technique et juridique, Il a même été évoquée la solution « hélicoptères électriques ». Concernant les statistiques, les opérateurs sont d'accord pour publier leurs chiffres et acceptent le positionnement des hélicoptères en bord de mer,

Le 10 août 2023 a paru l'arrêté préfectoral réglementant les mouvements d'hélicoptères dans le Golfe de Saint-Tropez, pour la saison 2023. Cet arrêté est plus précis et restrictif que le précédent. Il réglemente le trafic hélicoptères au-dessus des communes du Golfe de STP, pour les périodes haute saison (01/mai au 15/10) et basse saison (10/10 au 30 avril).

**BS** : vols de nuit interdits, Hélicoptères à usage privatif pas plus de 4 mouvements par jour et de 8 par semaine.

Hélicoptères à usage commercial 4 mouvements par jour, 12 par semaine.

**HS** : Hélicoptères à usage privatif : mouvements interdits entre 20h00 et 10h00 et entre 13h00 et 16h00, pas plus de 4 mouvements par jour et de 8 par semaine.

Hélicoptères Commerciales : mouvements interdits entre 20h00 et 10h00 et, entre 13h et 16h seuls les décollages sont autorisés. Pas plus de 4 mouvements par jour et 14 par semaine.

### **Conclusion**

Les positions entre volants et survolés se rapprochent mais il faudra attendre encore longtemps pour qu'elles se rejoignent.

## ***CDPENAF Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers.***

*(Patrick GUILLON)*

Cette commission est essentielle pour préserver notre territoire agricole, naturel et forestier. Elle est un des outils de la stratégie de lutte contre l'artificialisation et la consommation excessive des espaces agricoles, naturels et forestiers.

Sa stratégie s'inscrit dans un développement durable du territoire par le maintien et le développement d'une agriculture périurbaine sous forte pression foncière.

Consommation totale entre (2011 à 2022) : ~23 000 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers ont été consommés chaque année en moyenne en France. (Soit près de 85 terrains de football par jour. Dans le Var ~ 402ha (~1,5 terrains de football par jour). En Paca ~ 1 378ha (~5 terrains de football par jour)

Dans cette commission nous devons prendre en compte ces deux notions que la loi définit, à savoir : l'artificialisation et la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers. L'objectif étant de tendre vers le zéro artificialisation nette (ZAN) des sols en 2050.

La France s'est fixée cet objectif, dans le cadre de la loi Climat et résilience adoptée en août 2021, avec un objectif intermédiaire de réduire de 50 % le rythme d'artificialisation et de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 par rapport à la décennie précédente (2011-2021).

### **Pourquoi une telle « Loi » ?**

Parce que la consommation d'espaces et l'artificialisation s'aggravent et sont préjudiciables à la biodiversité, au climat (amplification des risques d'inondations, réchauffement climatique lié à notre impact carbone), à la vie terrestre en général, mais ont aussi un impact socio-économique (diminution du potentiel de production agricole etc.).

Pour réguler cette consommation, les documents d'urbanisme se mettent en conformité avec la Loi et sont mis à jour suivant une planification :

- Le (SRADDET) Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité du Territoire début 2024
- Les (SCoT) L'ensemble des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) d'ici août 2026
- Les (PLU) Plans Locaux d'Urbanisme de PACA d'ici août 2027

### **Bilan d'activité 2023**

Une centaine de dossiers ont été examinés en 14 réunions et plusieurs en consultation électronique.

- Des PLU pour modification/révision
- Des « STECAL » qui sont des « secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées » au sein des zones inconstructibles des PLU (zones A et N) et au sein desquels certaines constructions ou installations peuvent être édifiées de manière dérogatoire. Ce sont des terrains familiaux locatifs destinés à l'habitat des gens du voyage entre autres...
- Des Permis de construire qui présentent :
  - des changements de destination de divers bâtiments d'exploitation agricole, de logements, de commerces.
  - des parcs photovoltaïques (Centrales, serres agrivoltaïques, hangars, ombrières...)

## **CDOA Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture**

(Patrick GUILLON)

### **Quel est son rôle ?**

Elle a un rôle consultatif qui lui permet de rendre un avis sur :

- Les demandes d'autorisation préalable d'exploiter déposées par des agriculteurs, des propriétaires de domaines viticoles, ou autres.
  - L'objectif est de favoriser l'installation des jeunes agriculteurs et à conforter les exploitations agricoles jusqu'à un niveau de viabilité défini dans le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA).
  - Ce schéma directeur régit le fait d'exploiter des biens agricoles. On parle de « contrôle des structures »
  - Il faut que le futur exploitant conclue également une location avec un bail (ou achat) auprès du propriétaire.
- Les dossiers délimitant « Les zones agricoles protégées » (ZAP)
  - La (ZAP) est une servitude d'utilité publique (SUP) qui permet de préserver la vocation agricole des zones présentant un intérêt général en vue :
    - de protéger durablement la vocation agricole de certains espaces, de sécuriser le foncier agricole et de les soustraire de la pression de l'urbanisation.
    - de lutter contre les friches et de lever les blocages de certains propriétaires et ainsi de les inciter à la remise en culture de leur foncier...
  - Ces ZAP sont délimitées par arrêté préfectoral pris sur proposition ou après accord du conseil municipal des communes intéressées, et présentées par le maire en CDOA.

### **Bilan d'activité 2023**

- 3 Réunions tenues par la commission
- 3 Demandes d'autorisation d'exploiter
- 4 ZAP

## **SOMECA. Comites de Concertation et de Suivi des Carrières.**

(Présenté par Nicole LOUËRAT)

### **Le REVEST les Eaux**



Parce que la SOMECA est une entreprise soucieuse des enjeux environnementaux et de ses impacts sur la biodiversité, l'AVASANE est invitée à participer aux Comités de Concertations et de Suivi des carrières.

La carrière du Revest, la plus importante en PACA, est implantée sur les communes du Revest et d'Evenos.

C'est le premier fournisseur de béton du bassin toulonnais.

Elle est autorisée par la Préfecture à produire 2 500 000 tonnes de granulats par an jusqu'en 2036

## La CRÈTE du JUGE



La carrière du Juge, est autorisée à produire 600 000 tonnes par an jusqu'en 2048.

Ces carrières produisent :

- Du sable et du sable carreleur,
- Des gravillons,
- Du grave béton et du grave remblais.

### Les enjeux environnementaux sont considérables

- La doctrine de SOMECA est (ERC) Éviter, Réduire, Compenser les impacts sur le milieu naturel et protéger la biodiversité pour ne pas perturber les espèces existantes.
- L'environnement fait partie des données de la conception des projets, au même titre que la technique et la finance.
- Pour limiter les poussières, les pistes sont arrosées, les camions bâchés et pour réduire la consommation d'eau celle-ci est récupérée dans d'énormes bassins.
- La SOMECA, très soucieuse de la biodiversité, a un service environnement qui aménage des clairières, des prairies, des bosquets pour attirer les serpents, les lézards, les tortues, etc... Une étude écologique a été menée durant 32 journées par 8 naturalistes.
- Pour lutter contre les nuisances sonores et ne pas gêner les riverains, la SOMECA utilise des engins récents bien entretenus sur des pistes en bon état.
- Une étude sur 30 ans des flux de camions a permis d'améliorer la nuisance du trafic



### ***Contrat de Baie de la Rade de Toulon et des Iles d'Or.*** (Guy HERROUIN)



Le 3<sup>ème</sup> contrat, couvrant les années 2023 à 2027 a été signé le 22 juin 2023, il comporte 2 phases : phase 1 (2023-2024) et phase 2 (2025-2027). Son budget s'élève à 90 millions d'euros pour la phase 1.

Il concerne un espace marin d'une superficie de 500 km<sup>2</sup>, 3 îles, un bassin versant associé d'une superficie de 885 km<sup>2</sup>, 5 fleuves côtiers, 28 communes, dont 10 communes littorales et 27 ports.



Les actions entreprises visent à :

1. Réduire les pollutions bactériologiques, chimiques, liées aux nitrates et aux pesticides et aux déchets dans les milieux naturels
2. Garantir une gestion durable et équilibrée de la ressource en eau, pour mieux s'adapter aux effets du changement climatique
3. Gérer durablement les cours d'eau et les zones humides, en lien avec la prévention des risques
4. Gérer durablement l'interface terre-mer et le milieu marin
5. Renforcer l'intégration des enjeux « EAU » dans les documents d'urbanisme

## **MART**

(Guy HERROUIN)

**André Trédé président de MART commente la présentation :**

Cette fédération regroupe environ une vingtaine d'associations

Toutes les associations sont impliquées dans des problèmes environnementaux, de qualité de la vie :

- associations pour l'environnement
- Comités de quartiers ou Comités d'Intérêt Locaux (C.I.L.) de Toulon, La Seyne, Ollioules, le Pradet, Saint Mandrier, Hyères, Carqueiranne, La Garde...
- fédérations de C.I.L
- Associations d'usagers de la mer : plaisanciers, pêcheurs, aquaculteurs, plongeurs
- Association de réflexion sur l'avenir de Toulon

MART est particulièrement engagé dans le contrat de baie de la rade de Toulon, car la fédération est à l'origine de ce contrat de baie, et depuis plusieurs années dans la qualité de l'air.

Des personnes bénévoles maillent le territoire afin de constituer une base de données et améliorer la connaissance locale sur la composition de l'air respiré (projets Cap AIR83 et Ozone)

## Rapport FINANCIER-Exercice 2023- Assemblée Générale du 17 Mai 2024

(Daniel PEUVRIER)

En intégrant les reprises de provision de l'exercice 2022 et les provisions au titre de l'exercice 2024 les dépenses s'élevaient, au 31 décembre 2023, à 11.670,56 € et les recettes à 13.840,00 €.

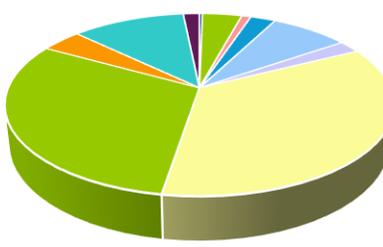
En y ajoutant les produits financiers du compte Caisse d'Épargne, le résultat de l'exercice fait apparaître un bénéfice de 2.718,13€. Ce résultat est à rapprocher du déficit de l'année précédente de -324,91€.

Cette augmentation de résultat peut s'expliquer essentiellement par :

- Le passage de 76 à 92 membres cotisants,
- La variation du solde négatif des conférences et de sorties passant de -1.331,67€ à -803,83€.
- La baisse du poste « fournitures de bureau ».
- Et l'absence de grosses dépenses en matériel.

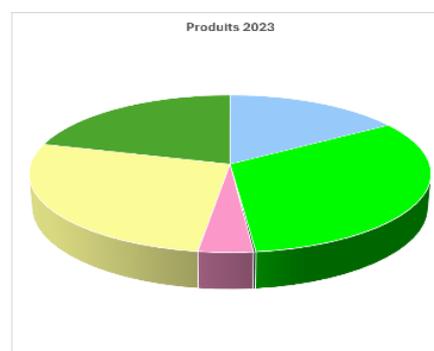
### Charges 2023

| CHARGES |                               |                    |             |
|---------|-------------------------------|--------------------|-------------|
| compte  | libellé                       | dépenses           |             |
| 31      | fournitures de bureau         | 35,17 €            | 0,31%       |
| 32      | frais postaux                 | 439,65 €           | 3,90%       |
| 33A     | frais bancaires CA            | 103,00 €           | 0,91%       |
| 34      | assurance multirisque         | 279,49 €           | 2,48%       |
| 35      | informatique, tél et internet | 876,00 €           | 7,77%       |
| 37      | charges diverses              | 245,00 €           | 2,17%       |
| 41      | frais de visites              | 3 946,86 €         | 35,02%      |
| 42      | frais de conférences          | 3 441,78 €         | 30,54%      |
| 43      | frais de déplacements         | 456,96 €           | 4,05%       |
| 44      | publications                  | 1 266,65 €         | 11,24%      |
| 45      | pourboire                     | 180,00 €           | 1,60%       |
|         | <b>totaux fonctionnement</b>  | <b>11 270,56 €</b> | <b>100%</b> |



### Produits 2023

| PRODUITS |                               |                    |             |
|----------|-------------------------------|--------------------|-------------|
| compte   | libellé                       | recettes           |             |
| 11       | cotisations                   | 2 240,00 €         | 16%         |
| 12       | dons exceptionnels            | 4 500,00 €         | 32%         |
| 33A      | produits bancaires CA         | 24,00 €            | 0,17%       |
| 33C      | produit livret CE             | 548,69 €           | 4%          |
| 41       | produit activités visites     | 3 776,00 €         | 27%         |
| 42       | produit activités conférences | 2 900,00 €         | 21%         |
|          |                               |                    |             |
|          |                               |                    |             |
|          |                               |                    |             |
|          |                               |                    |             |
|          |                               |                    |             |
|          | <b>totaux fonctionnement</b>  | <b>13 988,69 €</b> | <b>100%</b> |



## BUDGET PRÉVISIONNEL 2024

| CHARGES |  |                    | PRODUITS    |         |   |                    |             |
|---------|--|--------------------|-------------|---------|---|--------------------|-------------|
| compte  | libellé                                  | dépenses           | compte      | libellé | recettes                                |                    |             |
| 31      | fournitures de bureau                    | 300,00 €           | 2%          | 11      | cotisations                             | 2 000,00 €         | 16%         |
| 32      | frais postaux                            | 460,00 €           | 4%          | 12      | dons exceptionnels                      | 4 000,00 €         | 32%         |
| 33A     | frais bancaires CA                       | 120,00 €           | 1%          | 33C     | produit livret CE                       | 550,00 €           | 4%          |
| 34      | assurance multirisque                    | 300,00 €           | 2%          | 41      | produit activités visites               | 3 800,00 €         | 30%         |
| 35      | informatique, tél et internet            | 920,00 €           | 7%          | 42      | produit activités conférences           | 2 220,00 €         | 18%         |
| 36      | locations                                | 100,00 €           | 1%          |         |   |                    |             |
| 37      | charges diverses                         | 270,00 €           | 2%          |         | <b>Total des produits prévisionnels</b> | <b>12 570,00 €</b> | <b>100%</b> |
| 41      | frais de visites                         | 3 800,00 €         | 30%         |         |   |                    |             |
| 42      | frais de conférences                     | 3 800,00 €         | 30%         |         |   |                    |             |
| 43      | frais de déplacements                    | 600,00 €           | 5%          |         |   |                    |             |
| 44      | publications                             | 1 700,00 €         | 14%         |         |   |                    |             |
| 45      | pourboire                                | 200,00 €           | 2%          |         |   |                    |             |
|         | <b>Total des charges prévisionnelles</b> | <b>12 570,00 €</b> | <b>100%</b> |         |   |                    |             |

## Approbation des comptes

Association Varoise pour la sauvegarde de l'agriculture, de la nature et de l'environnement A.V.S.A.N.E

Rapport de vérification des comptes annuels, exercice clos le 31.12.2023

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'Assemblée Générale, je vous présente mon rapport relative à l'exercice clos le 31.12.2023.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration dans son dernier reunion et le compte rendu avec les autres documents respectifs m'ont été présenté par e-mail le 27.02.2024. Il m'appartient donc d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Je dois constater que la documentation qui m'a été présenté fin février 2024 avec les annexes et des explications détaillées est de nouveau convaincante concernant la systématique aussi bien que le traitement des détails. Elle a été précisée en comparaison avec l'année passée dans certaines positions ce qui donne encore une impressions plus approfondie. La présentation des résultats 2023 peut servir pour la préparation bien fondée du budget 2024. Les chiffres pour 2023 m'apparaissent donc de nouveau compréhensible et logique.

Je peux donc certifier que la documentation des données est convaincante et la présentation des chiffres est claire et logique, ce qui me permet de juger comme l'année passée que la situation financière et du patrimoine de l'association est présenté d'une façon détaillée et juste.

En conclusion, je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier, établi et présenté par Madame la présidente et le trésorier Monsieur D. Peuvrier. Le travail de base du trésorier me semble solide et exécuté soigneusement pour l'année passée.

Fait à Königstein le 02/03/2024

Manfred Zaß



## ***Élection des membres du Conseil d'Administration***

Sont sortants : Mme L. Battin ; M. A. Brocq ; M. G. Herrouin ; Mme S. Lapras ; M. D. Peuvrier.  
M. Brocq ne se représente pas.

Est candidate : Mme M-A. Gennerat.

Les sortants se représentant et la candidate sont réélus ou élue à l'unanimité.

### ***Mot de clôture de la Présidente.***

Mes remerciements à tous nos bénévoles et à nos éminents spécialistes pour leur participation aux différentes commissions et comités départementaux.

Merci à Patrick Guillon rédacteur de la revue, aux conférenciers, à Elizabeth pour les visites découvertes, à Christiane pour les après conférences.

Mes chaleureux remerciements à Manfred Zass et à la fondation SOMECA pour leurs fidèles soutiens.

Le Secrétaire Général  
Claude DUVAL

La Présidente  
Annie COMBES